

sein, toi qu'elle agace du doigt et qu'elle provoque à d'ardentes morsures..."

Mais tous les moineaux n'ont pas de Lesbie, et, ne se contentant plus de courir le cotillon, la plupart d'entre eux vivent en vrais bandits, pillant à l'envi les récoltes de nos champs.

Leurs méfaits ont attiré l'attention des cultivateurs des environs de Paris; requêtes sur requêtes ont été adressées au ministre de l'agriculture et le moineau dut subir son procès.

Condamné une première fois, un recours fut signé par ses défenseurs, mais voici comment le *Figaro* donne le résultat de cette affaire qui intéresse les cultivateurs de tous les pays envahis par les moineaux :

C'en est fait. Le recours en grâce du moineau franc vient d'être rejeté. Le pierrot, condamné à mort, sera exécuté. C'est là une nouvelle qui ne peut laisser les Parisiens indifférents.

Il paraît que le plus clair des récoltes du département de la Seine, passe chaque année par le bec des moineaux, et, devant un tel appétit, le ministère a sévi, il a prononcé la condamnation.

Il appartenait au préfet de police d'enregistrer cet arrêt. De là, nécessité de modifier l'ordonnance sur la police de la chasse pour y stigmatiser le moineau à l'égal des animaux nuisibles et l'on n'apprendra peut-être pas sans surprise les dispositions spéciales que la haine qu'il inspire a fait ajouter à l'ordonnance, savoir :

1. Autorisation à tous les propriétaires du département de la Seine de détruire en tout temps les nids et couvées de moineaux ;
2. Autorisation, en temps de chasse, à tous les porteurs d'un permis de tirer les moineaux là où ils ont le droit de chasser ;
3. Autorisation accordée, du 1er juin jusqu'à l'ouverture, à certains gardes messieurs, désignés par l'administration, de tuer les moineaux au fusil chargé avec du plomb No 9.

Le moineau est donc voué aux coups de fusil des Français, et le MONDE ILLUSTRÉ attire tout particulièrement l'attention du ministre de l'agriculture sur ce fait qui a son importance.

J'espère bien que nos antiquaires ne viendront pas prétendre que le moineau est un souvenir, une relique etc., etc.

*Benjamin Sulte*

## CADOT

Une lettre m'arrive demandant de produire les pièces authentiques concernant "le fameux Cadot qui résista aux troupes anglaises dans la défense du fort du Sault Sainte-Marie, vers 1763." Nous voici en présence d'une légende dont l'explication n'exige pas des volumes ni un long examen. Donnons-là d'abord telle que mon correspondant la rapporte :

Montcalm avait envoyé l'ordre à Cadot de garder le fort sauvage, ce qu'a fait ce valeureux soldat, qui a préféré mourir que de se rendre. On trouva ce brave mort, enveloppé dans le drapeau de la France. Nul n'aurait su qui il était, si l'on n'avait découvert dans l'une de ses poches une commission au nom de Cadot, bas-officier au régiment de Normandie, natif de la seigneurie de L'Aigle, aujourd'hui département de l'Orne, France.

Autant de mots, autant d'incorrections dans ce passage.

Voyons les faits : Mathurin Cadot (écrit parfois Cadau) dit le Poitevin, paraît s'être établi à Bécancour, dans le district des Trois-Rivières, vers 1682. Le 31 juillet 1688, il épousait Marie Durand, élève des Ursulines de Québec. Elle était fille d'un Saintongeois et d'une Huronne. Cadot et sa femme ont vécu à Bécancour et y sont morts tous deux vers 1730.

Un de leurs fils, Jean, né en 1693, se maria avec Marie-Josephite Proteau, de Sainte-Anne de la Pérade, et eut plusieurs enfants, parmi lesquels Augustin, Michel et Jean-Baptiste, celui-ci né le 5 décembre 1723.

Bécancour, le Cap de la Madeleine, Champlain et

Batiscan, ont fourni la bonne moitié des coureurs de bois et des voyageurs de l'Ouest jusqu'à 1753, et plus tard. Jean-Baptiste Cadot fut du nombre, à partir de 1750 ou même auparavant.

Deux Canadiens, les sieurs de Bonne de Miselle et Le Gardeur de Repentigny, commerçants de fourrures, se firent accorder, en 1750, un grand morceau de terre au Sault Sainte-Marie, pour y établir un poste de traite, qu'ils entourèrent de palissades, selon l'usage. C'est ce que l'on appelait un fort—mais l'administration militaire n'y était pour rien, et Montcalm n'eut aucunement à s'en occuper, pas plus que si, ayant à défendre Toulon ou Marseille, je m'amusais à donner des ordres à la Pologne.

Cadot se fit interprète, au service de de Bonne, et acquit un lopin de terre sur lequel il érigea une maison confortable. En octobre 1756, il épousa Anastasie, fille d'un chef Sautaux renommé. Le Père M. L. Lefranc, de la compagnie de Jésus, bénit ce mariage.

Lorsqu'arriva la cession des territoires français à l'Angleterre, la société de Bonne-Repentigny croula, mais Cadot se maintint sur sa terre. Le fort lui restait et il continua le commerce des pelleteries. Plusieurs personnes qui l'ont connu alors et par la suite, disent que c'était un homme de talent rempli d'initiative. Il vivait largement, pouvait compter sur l'amitié des sauvages, savait plaire, attirer et commander.

L'été de 1762, le lieutenant Jamet, de l'armée anglaise, fut envoyé au Sault Sainte-Marie avec un petit détachement. Cadot le reçut très bien. Le drapeau blanc flottait toujours sur la résidence du traiteur, et je ne sache pas qu'on l'ait molesté à ce sujet. Par malheur, vers le mois de janvier suivant, le feu prit au fort et tous les bâtiments furent consumés, à la réserve de la maison de Cadot. Les provisions de bouche étant brûlées, les soldats et Cadot se réfugièrent à Michilimakinac.

En 1764, durant la guerre de Pontiac, Mme Cadot sauva la vie à Alexandre Henry, un marchand anglais, qui nous a laissé des mémoires sur Cadot. Il n'est pas le seul, d'ailleurs; les documents qui concernent notre héros rendent son histoire parfaitement intelligible.

Henry et Cadot formèrent, en 1765, une société pour l'exploitation du commerce des fourrures. Ils étendirent leurs courses au-delà des bouches de la Sakatchewan en 1776.

Anastasie mourut en 1767, au Sault Sainte-Marie. Elle laissait quatre enfants : René, 1757; Charlotte, 1759; Jean-Baptiste, 1761; Michel, 1764.

Cadot se maria avec Marie Mouët de Moras de Langlade, d'une famille de Nicolet, établie à la Baie-Verte du lac Michigan.

En 1796, Cadot, âgé de 73 ans, se donna à ses fils Jean-Baptiste et Michel, deux hommes actifs et très influents dans la contrée. On peut dire qu'ils étaient riches, rois du pays, aimés de tous.

En 1812, les Cadot se conduisirent avec bravoure sur différents points de l'ouest, dans l'intérêt de la cause anglo-canadienne.

Jean-Baptiste disparaît après cette date. Il a donc atteint l'âge de quatre-vingt-dix ans, ce qui le fait rester un bon demi siècle enveloppé dans le drapeau de la légende.

Sa descendance à tenu dans l'ouest une place marquée. Les Cadot gagnaient beaucoup d'argent et savaient en jouir.

En 1818 il y avait à la Rivière Rouge, un nommé Augustin Cadot qui y demeurait depuis 1780. Je crois qu'il était frère de Jean-Baptiste.

Les Cadot actuels des districts des Trois-Rivières et de Montréal sont de la même souche étant issus de Mathurin Cadot le Poitevin marié en 1688, comme il a été dit en commençant.

Le prétendu défenseur de la forteresse du Sault Sainte-Marie, mourant enveloppé dans les plis de son drapeau est une bonne farce, comme celle du vieux soldat qui s'enroule dans un pavillon de navire, sur le champ de bataille de Carillon et se laisse geler à mort. L'un de ces jours, on inventera le drapeau de Cadot, pour faire pendant à celui de Carillon, une autre blague, celle-là, que nous avons gobée avec enthousiasme.

Cadot, sous-officier au régiment de Normandie !

C'était un garçon des Trois-Rivières faisant le commerce des peaux de castor.

Cadot abominant les anglais ! Il n'a pas eu de meilleurs amis, leur a été secourable en tout temps et a fait sa fortune avec eux.

Cadot s'inspirant du "patriotage" de nos jours ! C'est trop fort ! Cela ressemble au voyageur Cadieux écrivant, il y a plus de deux cents ans, une chanson dans le langage et le goût qui règne depuis 1830 ! O légendes, qu'il faut être naïf pour vous croire !

*Benjamin Sulte*

## CE QU'IL VOIT LA NUIT

En lisant le MONDE ILLUSTRÉ du quatre de ce présent mois, ne vous a-t-il pas semblé, amis lecteurs, que M. Gaston P. Labat, un vertueux qui se voile la face devant le fait scandaleux d'un débutant timide signant d'un nom de plume ses premiers essais littéraires—fraîches fleurs embaumant les tièdes senteurs d'une âme jeune et limpide,—un farouche jetant les hauts cris à cette abomination d'un aîné dont le talent mûri se complait modestement dans le mystère du pseudonyme... ne vous a-t-il pas semblé, dis-je, que cet homme contemple la nuit de bien étranges choses qu'il est plus étrange encore de raconter, au jour, dans les colonnes d'un journal sérieux et respectable ?

Certes, que sa prudence devienne plus brave à l'heure où le hibou prend ses ébats, je n'ai pas à m'en préoccuper : mais, au moins, devait-il à la plus élémentaire délicatesse de jeter le voile sur les scènes cocasses dont lui-même et la lune se repaissent parfois, tandis que le sommeil, fermant de grands yeux plus candides, met dans un rêve de riants tableaux en de jeunes imaginations qui, au réveil, doivent bien s'étonner un tantinet des libertés soudaines de ce moralisateur intermittent.

Si la nuit n'offre pas à la plume de M. Labat d'autres matières que les mots d'ivrognes roulant dans la rue, qu'il laisse à des esprits plus poétiques le soin d'en chercher plus haut et de nous en peindre les mystérieuses beautés.

Quiconque écrit, doit à sa dignité propre de ne puiser qu'aux sources pures les éléments qu'il offre au jugement d'autrui, et celui-là peut donner une triste idée de lui-même qui permet à un talent de broder sur certains canevas.

Le silence est d'or à ce point, M. Labat, qu'un sot même, qui sait se taire à propos, a chance, parfois, de passer pour un homme d'esprit.

*Aimée Patrie*

## UNE EXCURSION AU LAC SAINT-JEAN

Afin de permettre aux cultivateurs de visiter la récolte splendide de cette année dans la région du Lac Saint-Jean, une grande excursion est organisée par la société de colonisation de Montréal pour le 18 courant. Cette excursion promet d'être la plus considérable qu'il se soit encore faite. En outre, il y aura aussi un grand nombre de colons qui doivent se rendre au Lac Saint-Jean pour s'y installer, ainsi que plusieurs délégués des centres canadiens des Etats-Unis.

Le train d'excursion partira de Québec à 8.40 a. m. samedi, le 18 courant, ce sera une belle occasion de visiter cette splendide région qui, depuis quelque temps surtout a été le rendez-vous d'un si grand nombre de nouveaux colons de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis.